

L'USUFRUIT LÉGAL DES PARENTS : RELATION ENTRE LES BIENS ET LES PERSONNES DANS LE CADRE DE LA FAMILLE¹

Ettore BATTELLI²

Professeur d'Institutions de Droit Privé

I. USUFRUIT LÉGAL DES PARENTS ET MESURES LÉGISLATIVES RÉCENTES

L'usufruit légal est un droit particulier de jouissance des biens de l'enfant attribué *ex lege* aux parents qui exercent l'autorité parentale. En effet, les fruits perçus sont destinés à pourvoir aux besoins du ménage familial considéré dans sa globalité et plus spécialement à l'instruction et à l'éducation de tous les enfants (art. 324, alinéa 2, C. civ.).

Une fois acquis, les fruits produits par les biens du mineur soumis à usufruit légal font partie du patrimoine personnel des parents avec la particularité d'être pratiquement semblables aux fruits dérivant des biens constitués en capital. Ils sont donc, d'un côté, soumis à une contrainte de destination familiale et, d'un autre côté, soustraits en partie à l'action exécutoire des créanciers personnels des parents³.

La loi du 10 décembre 2012, n° 219, portant « Dispositions en matière de reconnaissance des enfants naturels » et le décret législatif successif du 28 décembre 2013, n° 154, « Révision des dispositions en vigueur en matière de filiation, conformément à l'art. 2 de la loi du 10 décembre 2012, n° 219 », bien qu'étant intervenus de manière significative en matière de filiation⁴, n'apportent aucune

1 Communication présentée à l'Université de Poitiers, à l'occasion des 17^{èmes} Journées Poitiers-Roma Tre « Jean Beauchard – Paolo Vecchi » « *Autour de l'usufruit* », Poitiers – Faculté de Droit et des Sciences sociales, Amphi Hardoin, 27-28 septembre 2019.

2 Professeur d'Institutions de Droit Privé, Département de Droit - Université de Roma Tre.

3 G. DE CRISTOFARO, « *L'usufrutto legale* », in G. COLLURA, L. LENTI et M. MANTOVANI (coordinateur), *Filiazione*, in *Tratt. di diritto di famiglia*, dirigé par P. ZATTI, vol. II, Milan, 2^e éd., 2012, p. 1452 et suiv. ; M. GENNARO, « *Usufrutto legale dei genitori* », in *Dig. disc. priv., Sez. civ.*, XIX, Turin, 1999, p. 577 et suiv. ; G. LISELLA, *Usufrutto legale e contribuzione filiale al mantenimento della famiglia*, Naples, 2003, p. 130 et suiv. ; G.F. BASINI, « *L'usufrutto legale dei genitori* », in *Il diritto di famiglia. Trattato* dirigé par G. BONILINI et G. CATTANEO, II, *Il regime patrimoniale della famiglia*, Turin, 1997, p. 502 et suiv. ; G. TRIOLA, « *L'usufrutto legale del genitore* », in *Riv. not.*, 1973, p. 126 et suiv.

4 C.M. BIANCA (directeur), *La riforma della filiazione*, Padoue, 2015 ; C.M. BIANCA, « *La legge italiana conosce solo figli* », in *Riv. dir. civ.*, 2013, p. 1 et suiv. ; M. BIANCA, « *Tutti i figli hanno lo stesso stato giuridico* », in *Nuove leggi civ. comm.*, 2013, p. 507 et suiv. ; C.M. BIANCA, « *Verso un più giusto diritto di famiglia* », in *Iustitia*, 2012, p. 238 et suiv.

modification à la discipline en vigueur en matière d'usufruit légal des parents sur les biens des enfants mineurs.

Cependant, il y a eu, parmi les spécialistes⁵ en la matière, des doutes sur l'opportunité de conserver l'institution de l'usufruit légal des parents sur les biens de l'enfant mineur en considération du devoir de l'enfant à contribuer aux besoins de la famille « en relation avec ses propres substances et son propre revenu » déjà prévu dans l'ancien texte de l'art. 315 C. civ. et réitéré par l'art. 315 *bis*⁶, alinéa 4, C. civ. avec l'ajout de la référence à la « capacité » du mineur.

Comme on le sait, le législateur a tout simplement remplacé le mot « autorité » par la locution « responsabilité parentale » dans l'art. 327 C. civ. (art. 49 décret législatif n° 154/2013) et dans l'art. 324 C. civ., en ajoutant l'expression « jusqu'à la majorité ou à l'émancipation », dans le premier alinéa du même article après les mots « des biens de l'enfant » (art. 48 décret législatif n° 154/2013).

Cependant, si la substitution de la responsabilité parentale de l'ancienne institution de l'autorité parentale est déterminée dans le cadre de la réforme générale de l'art. 105, alinéa 1, du décret législatif n° 154/2013⁷, la modification spécifique apportée à la durée de l'usufruit légal ne peut plus être déduite de l'interprétation de la disposition combinée visée aux articles 316, alinéa 1, et 324, alinéa 1, C. civ., mais établie directement à partir de l'indication visée à l'art. 337 *septies* C. civ. : « Le juge, après appréciation des circonstances, peut ordonner en faveur des enfants majeurs qui ne sont pas indépendants financièrement le paiement d'un chèque périodique. Ce chèque est versé directement à l'ayant droit, sauf décision différente du juge ». Il est évident que cet article prescrit un élément économique de l'institution de la responsabilité parentale dans le chef des parents, qui consiste en une contrainte de soutien financier en faveur des enfants qui ne sont pas indépendants financièrement même s'ils ont atteint la majorité.

La nouveauté est encore plus évidente si l'on considère que l'art. 324, alinéa 1 C. civ. dans la formulation de 1975 prévoyait que « les parents qui exercent l'autorité parentale ont en commun l'usufruit des biens de l'enfant », alors que l'art. 316, alinéa 1, C. civ., toujours dans la formulation de 1975, disait que

5 Cf. G. LISELLA, « *Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori* » (Commentaire au décret lég. n° 154 du 28 décembre 2013), in *Vita notarile*, 2017, fasc. 1, pp. 1-21 ; A. BUCCIANTE, « *La potestà dei genitori, la tutela e l'emancipazione* », in *Tratt. di dir. priv. Rescigno*, 4, Turin, 2^e éd., 1997 (1^e éd. 1982), p. 647 et suiv. ; C.M. BIANCA, « *La filiazione in generale* », in *la riforma del diritto di famiglia*. Actes du II colloque des 11-12 mars 1972, Padoue, 1972, p. 121 et suiv. ; plus récemment, le besoin d'une réforme est souligné par F. RUSCELLO, « *La potestà dei genitori. Usufrutto legale* », in *Il Codice Civile. Commentario* fondé par P. SCHLESINGER et dirigé par F. D. BUSNELLI, Milan, 2010, p. 75 et suiv.

6 L'art. 315 *bis*, alinéa 2, C. civ. représente, selon la meilleure doctrine, un statut ontologique de la personne mineure : v. C.M. BIANCA, *Diritto civile, 2.1. La famiglia*⁶, Milan, 2015, p. 363.

7 *Ex multis* : G. DE CRISTOFARO, « *Dalla potestà alla responsabilità genitoriale : profili problematici di una innovazione discutibile* », in *Nuove leggi civ. comm.*, 2014, p. 782 et suiv. ; P. SCHLESINGER, « *Il d.lgs. n° 154 del 2013 completa la riforma della filiazione* », in *Fam. dir.*, 2014, p. 445 et suiv. ; P. TODINI, « *La responsabilità genitoriale come contenuto della potestà* », in *Filiazione, Commento al decreto attuativo. Le novità introdotte dal d.lgs. 28 dicembre 2013, n° 154*, sous la direction de C.M. BIANCA, Milan, 2014, p. 93 et suiv. ; F. CARMINI, « *Il binomio potestà-responsabilità : quale significato ?* » in R. PANE (directeur), *Nuove frontiere della famiglia. La riforma della filiazione*, Naples, 2015, p. 361 et suiv. et G. RECINTO, *Le generalità. Dai genitori ai figli e ritorno*, Naples, 2016, p. 16 et suiv.

« l'enfant est soumis à l'autorité parentale de ses parents jusqu'à sa majorité ou son émancipation ».

La plus grande nouveauté réside dans le fait de ne pas indiquer une date limite de la responsabilité parentale, sur l'hypothèse que celle-ci, dans sa « composante » économique, est conditionnée temporairement par les « circonstances » concrètes (v. art. 337 *septies* C. civ.)⁸.

II. INTÉRÊT DU CONSTITUANT « MINEUR » À EXCLURE UN DES PARENTS DE LA JOUISSANCE DE L'USUFRUIT LÉGAL

Cette modification législative permet de réfléchir au changement qui a affecté directement la régulation de l'usufruit légal des parents sur les biens des enfants.

La législation en vigueur attribue aux deux parents l'exercice conjoint non seulement de la responsabilité parentale (art. 316, alinéa 1, C. civ.), mais aussi de l'usufruit légal (art. 324, alinéa 1, C. civ.), indépendamment de la cohabitation et de l'existence d'un lien conjugal (art. 316, alinéa 4, C. civ.).

La norme en vigueur exclut la possibilité de reconnaître un intérêt méritoire de protection du sujet disposant de biens donnés ou légués par testament à un mineur, avec la volonté d'exclure un des parents de l'usufruit légal aux termes de l'art. 324, alinéa 3, n° 3, C. civ. Il suffit de penser, par exemple, au cas de grands-parents qui veulent léguer un bien à leur petit-enfant sans qu'il ne pèse sur celui-ci un usufruit légal du père marié et vivant avec une personne autre que leur fille⁹.

La portée des limites de la régulation que nous examinons vise également l'art. 328, C. civ., où il est prévu que le parent remarié conserve l'usufruit légal, avec cependant « l'obligation de mettre de côté en faveur de l'enfant, la quantité en surplus après déduction des frais d'entretien, d'instruction et d'éducation de ce dernier ». Les intérêts protégés, qui sont à la base de ce choix normatif, ressortent notamment de manière évidente dans divers cas comme, par exemple, celui de l'enfant né d'une relation hors mariage, dont le parent ne s'est pas remarié car déjà marié au moment de la naissance, ou celui de l'enfant né de conjoints subissant une rupture conjugale successive à la naissance et la formation pour tous deux de nouvelles familles non fondées sur le mariage¹⁰.

Dans tous ces cas, la limite est celle de la nécessité de protéger le patrimoine du mineur « indépendamment » des choix de vie des parents.

III. DÉTERMINATION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'USUFRUIT LÉGAL ET DESTINATION DES FRUITS AUX TERMES DE L'ART. 328 C. CIV.

Sous un autre profil, il convient de remarquer qu'en formalisant, respectivement, le caractère unique de l'état de l'enfant et l'intégration de l'enfant reconnu (art. 250 et suivants du C. civ.) ou judiciairement déclaré (art. 269 et suivants du C. civ.) dans les liens familiaux des parents, les nouvelles dispositions des

8 G. LISELLA, « Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori », *op. cit.*, p. 3.

9 Cf. E. AL MUREDEN, « La responsabilità genitoriale tra condizione unica del figlio e pluralità di modello familiare », in *Fam. dir.* 2014, p. 471 et suiv.

10 G. LISELLA, « Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori », *op. cit.*, p. 4.

articles 315 et 74 C. civ. donnent lieu à une nouvelle régulation de l'usufruit légal exercé par le parent naturel.

Après la réforme du droit de famille (1. 19 mai 1975, n° 151)¹¹, contrairement au passé (v. art. 260, alinéa 1, C. civ.), le parent naturel n'était plus exclu de l'exercice de l'usufruit légal (v. art. 261 et 277, alinéa 1, C. civ. dans le texte de 1975)¹² ; le débat s'était alors porté sur l'extension ou non de la parenté naturelle au-delà de la relation parent-enfant, avec une attention particulière aux sujets susceptibles de bénéficier des fruits (aux termes de l'art. 324 alinéa 2, C. civ.)¹³, et notamment aux frères et sœurs naturels du mineur¹⁴ consanguins ou utérins¹⁵.

À ce propos, ce qui a été établi par les articles 315 et 74 C. civ. est déterminant puisque ces dispositions consolident « la position juridique de ce qui est désormais la vaste catégorie multiforme des « autres » familles (par rapport à celles fondées sur le mariage) », en référence à : (1) l'obligation de contribution de l'enfant aux termes de l'art. 315 *bis*, alinéa 4, C. civ. qui devrait s'étendre « également aux familles « naturelles » ou plus précisément non fondées sur le mariage », et (2) l'institution de l'usufruit légal¹⁶.

C'est précisément sur la base de ces articles que l'on pourrait conclure que toute la régulation de l'usufruit légal sur les biens du mineur doit s'appliquer vis-à-vis des parents qu'ils soient mariés, concubins ou autre, avec la conséquence que « les fruits devront être destinés à l'entretien de la famille – même si celle-ci est formée du seul parent ayant reconnu l'enfant (famille monoparentale) et, encore, à l'instruction et à l'éducation des enfants – qu'ils soient frères de l'enfant propriétaire nés des mêmes parents ou frères ayant en commun qu'un seul parent¹⁷.

En raisonnant autrement, on en arriverait à nier, dans les nouvelles familles, le fonctionnement de la solidarité familiale qui caractérise la famille d'origine, car la collaboration dans l'intérêt de la famille s'exercerait exclusivement en faveur du fils propriétaire (donc de manière unilatérale).

11 Pour ce qui est des études civiles précédentes, il convient de citer les commentaires, pertinents aux fins de notre réflexion, de R. NICOLÒ, *La riforma del diritto di famiglia*, Padoue, 1967.

12 A.C. PELOSI, « *Usufrutto legale dei genitori* », in *Noviet suiv. Dig. it., Appendice*, VII, Turin, 1987, p. 1048 et suiv. ; L. FERRI, « *Della potestà dei genitori* », in *Comm. cod. civ.* Scialoja e Branca, sous la direction de F. GALGANO, Bologne-Rome, 1988, p. 123 et suiv.

13 P. VERCELLONE, « *La filiazione legittima, naturale, adottiva e la procreazione artificiale* », in *Tratt di dr. civ.* Vassalli, Turin, 1987, p. 454. *Contra* A.C. PELOSI, in *Commentario al diritto italiano della famiglia*, sous la direction de CIAN, OPPO et TRABUCCHI, IV, Padoue, 1992, p. 387 et suiv., considérant que seule la famille légitime bénéficiait d'une prise en compte dans le système juridique, considérait applicable par analogie l'art. 328 C. civ.

14 A. PINO, *Il diritto di famiglia*, Padoue, 2^e éd., 1984, p. 234 ; L. FERRI, *Della potestà dei genitori*, *op. cit.*, p. 124 et suiv. ; d'un point de vue différent, v. M. DOGLIOTTI et F. GALLO, « *Genitori e figli : l'usufrutto legale* », in *Fam. dir.*, 2007, p. 319, d'après lesquels « si le législateur avait voulu exclure la famille 'naturelle' de la destination des fruits et les assigner exclusivement au fils propriétaire, il l'aurait indiqué clairement ».

15 A. BUCCIANTE, *La potestà dei genitori*, *op. cit.*, p. 650 et suiv.

16 G. LISSELLA, « *Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 5.

17 V. D'ANTONIO et G. GIANNONE CODIGLIONE, « *L'usufrutto legale dei genitori : novità e costanti dell'istituto* », in *www.comparazionedirittocivile.it.* (juin 2013), p. 9 et suiv.

IV. LA DISCRIMINATION DE LA FAMILLE ADOPTIVE DANS L'USUFRUIT LÉGAL

D'autres problèmes se posent dans le cas de l'adoption de l'enfant du conjoint (art. 44, alinéa 1, lettre *b*, de la loi du 4 mai 1983, n° 184, « Droit du mineur à une famille »)¹⁸.

On présume en effet que le parent adoptif détient l'administration des biens de l'enfant adopté mais pas l'usufruit légal (alinéa 3), si bien que le nouveau couple de parents adoptifs ne pourrait pas destiner les fruits aux besoins de la nouvelle famille, alors que, comme déjà dit, le parent non cohabitant et non remarié, qui conserve le « plein » usufruit légal, pourrait les utiliser dans des chapitres de dépenses qui ne concernent pas l'enfant propriétaire¹⁹.

Cette pénalisation évidente de la famille recomposée invite à une « nouvelle réflexion » à ce propos²⁰, pour éviter toute discrimination de la famille adoptive par rapport à d'autres modèles de famille « ouverte » ou fondée sur la « cohabitation ».

En cas d'adoption de l'enfant du conjoint, l'important n'est pas seulement l'exercice de l'usufruit légal, mais plutôt la signification de cette limitation de l'utilisation des fruits qui, de toute évidence, est à conjuguer avec le devoir de l'enfant de « contribuer, selon ses capacités, ses substances et son revenu, aux besoins de la famille jusqu'à tant qu'il vit avec elle » (art. 315 *bis*, alinéa 4, C. civ.)²¹.

V. DESTINATION DES FRUITS DES BIENS EN USUFRUIT LÉGAL UNIQUEMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FAMILLE AVEC LAQUELLE L'ENFANT COHABITE

De la bonne configuration de la relation entre usufruit légal et devoir de contribution de l'enfant aux besoins de la famille, comme droit accessoire par

18 E. BATTELLI, « L'adozione », in A. MACRILLÒ (directeur), *I diritti del minore e la tutela giurisdizionale*, Rimini, 2015, p. 249 et suiv. et spéc. p. 283 et suiv. (avec bibliographie complémentaire).

19 Comme le met en évidence T. AULETTA, « La famiglia rinnovata : problemi e prospettive », in *Familia*, 2005, p. 32 et suiv., le parent biologique n'ayant pas la garde conserve, en tout état de cause, au moins le droit et le devoir de veiller à l'instruction et à l'éducation de l'enfant et peut saisir le juge quand il estime que des décisions contraires à l'intérêt de l'enfant sont prises.

20 G. LISELLA, « Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori », *op. cit.*, p. 6.

21 Bien que l'ancien texte de l'art. 315 C. civ. ait sanctionné le devoir de contribution en fonction des « substances » et du « revenu » de l'enfant, mais non pas de ses « capacités » par rapport à la nécessité de faire face aux besoins essentiels de la famille ; la doctrine ne manquait pas d'évoquer la « capacité de travail » de l'enfant (M. PARADISO, « I rapporti personali tra coniugi », in *Il codice civile, Commentario* dirigé par P. SCHLESINGER, Milan, 1990, p. 306), quoiqu'en soulignant le droit de ce dernier de choisir une activité professionnelle conforme à ses inclinations et à ses aspirations. Voir M. SESTA, « La filiazione », in *Il diritto di famiglia*, sous la direction de M. SESTA et M. DOGLIOTTI, III, in *Tratt. dir. priv.* dirigé par M. BESSONE, IV, Turin, 1999, p. 221. D'après A. BELLELLI, « I doveri del figlio (art. 315 bis C. civ., inserito dall'art. 1, comma 8, l. n° 219/12) », in *Nuove leggi civ. comm.* 2013, p. 555 : « Les capacités que l'enfant doit mettre en jeu pour accomplir son devoir de contribution peuvent être orientées à la réalisation d'activités professionnelles, mais aussi de prestations de collaboration domestique ou d'assistance familiale (à des individus malades, handicapés, âgés ou mineurs) ».

rapport à la responsabilité parentale²², peuvent dériver d'intéressants sujets de réflexion.

La lecture de l'article 324, alinéa 2, C. civ., qui prescrit que les fruits des biens en usufruit légal doivent être destinés « à l'entretien de la famille et à l'instruction et éducation des enfants », met en évidence que l'art. 315 *bis*, alinéa 4, C. civ., doit bien être lu comme une expression du devoir de contribution des enfants, dans le cas duquel doit être obligatoirement reconduit, sous le profil fonctionnel, l'usufruit légal des parents²³.

La contribution de l'enfant à l'entretien de la famille doit être, sans nul doute, une participation aux dépenses familiales, mais l'enfant n'est pas tenu à en supporter tous les coûts, même s'il en a la possibilité économique²⁴ ; en tout état de cause, là où les fruits et les bénéfices dérivés des biens en usufruit légal se révèlent inférieurs au montant de la contribution, celle-ci peut évidemment demander l'implication des autres ressources de l'enfant²⁵ (on pense à l'hypothèse d'une incapacité survenue du parent).

Aux fins de l'usufruit légal des biens de l'enfant, la cohabitation entendue comme participation au groupe familial et donc comme « participation à la vie familiale dans tous ses aspects physiques et spirituels »²⁶, ne peut pas ne pas être prise en compte en ce qui concerne la destination des fruits des biens en usufruit légal²⁷. Par ailleurs, l'usufruit n'est reconnu qu'aux parents qui exercent l'autorité parentale et est indissociablement lié à l'exigence de la cohabitation. Il serait autrement très difficile d'identifier la notion de famille à laquelle référer l'« entretien » et les « besoins » mentionnés (dans l'art. 324, al. 2, et dans l'art. 326, al. 2, C. civ.).

S'il n'y a pas cohabitation, seul un droit alimentaire pourrait éventuellement se présenter dans le cadre de la fratrie, ce droit n'établissant aucune différence entre les frères et sœurs majeurs et mineurs (art. 433, n° 6, C. civ.).

Fonction de l'usufruit légal : éviter un train de vie différent entre des frères et sœurs vivant dans la même communauté familiale.

Dans ce sens, l'encadrement de l'usufruit légal dans le cadre du devoir de contribution de l'enfant à la satisfaction des besoins de la famille jusqu'à tant qu'il cohabite avec elle permet de trouver une solution appropriée notamment en

22 Enfin, L. CARRATO, « *La responsabilità genitoriale* », in A. MACRILLÒ (directeur), *I diritti del minore e la tutela giurisdizionale*, op. cit., p. 133, qui met bien en évidence que l'usufruit des parents « est acquis ou perdu avec l'acquisition ou la perte de la responsabilité parentale et, en termes généraux, suit la même évolution que cette dernière » (cf. G. SANTARCANGELO, *La volontaria giurisdizione*, vol. II, *Istituti a protezione degli incapaci*, Milan, 2003).

23 Ce point était déjà évoqué par A. CICU, « *La filiazione* », in *Tratt. di dir. civ.*, Vassalli, Turin, 2^e éd., 1969, p. 387, note 1.

24 Sur ce point s'était prononcé A. FALZEA, « *Il dovere di contribuzione nel regime patrimoniale della famiglia* », in *Riv. dir. civ.*, 1977, I, p. 624 et suiv.

25 Cf., par exemple, M. GIORGIANNI, in *Commentario al diritto italiano della famiglia*, sous la direction de CIAN, OPPO et TRABUCCHI, IV, Padoue, 1992, p. 318 et suiv.

26 F. RUSCELLO, « *La potestà dei genitori. Rapporti personali* », in *Il Codice Civile. Commentario* fondé par P. SCHLESINGER et dirigé par F.D. BUSNELLI, Milan, 2^e éd., 2006, p. 135.

27 Ainsi l'exprime, presque avec les mêmes mots, E. LA ROSA, *Tutela dei minori e contesti familiari. Contributo allo studio per uno statuto dei diritti dei minori*, Milan, 2005, p. 346.

ce qui concerne la vieille question de la destination des fruits non utilisés pour satisfaire les besoins de la famille le « surplus »²⁸.

Il est hors de question que ce surplus puisse être l'apanage des parents ; une telle affectation ne saurait trouver aucune justification, même à titre de compensation de l'activité exercée par eux puisque la tutelle est considérée comme gratuite (art. 379, C. civ.)²⁹. Mais une opinion éminente³⁰ les qualifie, d'une manière très convaincante, d'épargne familiale qui resterait à disposition de la famille à utiliser toujours pour les futures exigences et les nécessités actuelles de la famille et des enfants (art. 324, alinéa 2, C. civ.)³¹, alors que la partie restante reste la propriété de l'enfant³².

VI. DIFFÉRENTES QUALIFICATIONS DE L'USUFRUIT LÉGAL

Les considérations que nous avons exposées jusqu'à présent permettent de formuler une première conclusion : en ce qui concerne sa fonction, l'usufruit légal présente le même *ratio* que le devoir de contribution aux termes de l'art. 315 *bis*, alinéa 4, C. civ., ce qui signifie que la destination des fruits n'est justifiée que dans l'hypothèse de cohabitation de l'enfant avec la famille, précisément dans l'intérêt supérieur du mineur³³.

Si l'on retrace l'histoire de l'usufruit légal, on constate que : aussi bien quand il est défini comme droit réel de jouissance³⁴, que comme droit personnel de

-
- 28 G. LISELLA, « *Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 11.
- 29 V. entre autres, G. TRIOLA, « *L'usufrutto legale del genitore* », *op. cit.*, p. 126.
- 30 V., un entre tous, A. FALZEA, « *Il dovere di contribuzione nel regime patrimoniale della famiglia* », *op. cit.*, p. 624 et suiv.
- 31 A. FALZEA, « *Il dovere di contribuzione* », *op. cit.*, p. 635 ; de même aussi, G.F. BASINI, « *L'usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 516, note 120.
- 32 Contra G. LISELLA, « *Usufrutto legale e contribuzione filiale* », *op. cit.*, p. 86 et suiv., spéc. p. 90. Sur ce point L. CARRATO, « *La responsabilità genitoriale* », *op. cit.*, p. 131, affirme en particulier que compte tenu de la disposition de l'art. 328, C. civ., en vertu de laquelle les fruits en surplus doivent être mis de côté en faveur de l'enfant propriétaire en cas de remariage (celui-ci ne déterminant pas, après la réforme de 1975, la cessation de l'usufruit légal ; voir aussi, dans ce sens, Cass. 17 décembre 1982, n° 6177, in *Arc. Loc.*, 1983, p. 77), on peut déduire *a contrario*, qu'exception faite de l'hypothèse citée, les fruits restent dans le patrimoine des parents même s'il n'y a pas lieu à une utilisation immédiate au moment de leur perception pour faire face aux besoins de la famille. Il faudrait plutôt parler d'une obligation de mettre de côté fondée sur des bases d'ordre moral. Cf. G. BONILINI, *Manuale di diritto di famiglia*, Turin, 2014.
- 33 *Ex multis* aux fins de la présente réflexion : S. SONELLI, « *L'interesse superiore del minore. Ulteriori 'tessere' per la ricostruzione di una nozione poliedrica* », in *Riv. trim. dir. proc. civ.*, 2018, 4, p. 1373 et suiv. ; M. VELLETTI, « *Interesse del minore e genitorialità* », in *Libro dell'anno del diritto 2018*, Rome, 2018, p. 3 et suiv. ; G. CORAPI, « *La tutela dell'interesse superiore del minore* », in *Dir. succ. fam.*, 2017, p. 777 et suiv. ; L. LENTI, « *Note critiche in tema di interesse del minore* », in *Riv. dir. civ.*, 2016, 1, p. 86. et suiv. ; E. LAMARQUE, *Prima i bambini. Il principio dei best interests of the child nella prospettiva costituzionale*, Milan, 2016.
- 34 C'est surtout la doctrine française du XIX^e qui se prononce dans ce sens, avec une orientation qui rejoint l'Italie dans la période de codification de 1865 pour faire sa réapparition dans le débat de 1942 (cf. G. PUGLIESE, « *Usufrutto. Uso e abitazione* », in *Tratt. di dir. civ.* Vassalli, Turin, 1954, p. 99), avant de revenir après la réforme du droit de famille de 1975. D'ailleurs, les traits caractéristiques des droits réels de jouissance (immédiateté, inhérence à la chose, opposabilité *erga omnes*), sans préjudice du droit de suite qui est absent, sont des éléments qui sont tous présents dans l'usufruit légal des parents.

jouissance³⁵, ou quand il est configuré comme *officium* sur le versant interne et comme droit réel sur le versant externe³⁶, qu'en tant que situation composite de pouvoir-devoir³⁷, fonction familiale de jouissance³⁸, relative³⁹ ou non⁴⁰ à l'autorité parentale, on décèle dans tous les cas la présence d'un dénominateur commun qui est de donner au parent la possibilité de disposer des fruits⁴¹ en son nom propre, avec l'objectif déclaré de le dispenser de devoir rendre compte et de lui permettre d'utiliser directement les biens⁴².

En revanche, cette modalité d'administration ne peut pas être assimilée au devoir de contribution aux termes de l'art. 315 *bis*, alinéa 4, C. civ. s'il se réfère à un majeur, s'il est accompli à travers une action exécutée par l'enfant lui-même, ou si, par contre, il concerne un mineur – en référence aux biens exclus de l'usufruit légal, mais pas de la contribution – à travers une activité réalisée par les parents au nom et pour le compte de l'enfant⁴³, et donc avec l'obligation de compte-rendu⁴⁴. Il est rappelé, d'ailleurs, qu'aux fins de la contribution, tous les biens de l'enfant doivent être pris en compte, même ceux qui sont exclus de l'usufruit légal⁴⁵.

Ce qui fait ressortir la double nature de l'usufruit légal aussi bien comme droit patrimonial que comme droit familial, attribué pour la satisfaction de l'intérêt de la famille et, par son intermédiaire, de celui supérieur du mineur, et comme tel essentiel, imprescriptible et indisponible⁴⁶.

VII. USUFRUIT LÉGAL EN TANT QUE MODALITÉ SPÉCIFIQUE D'ADMINISTRATION DE CERTAINS BIENS DE L'ENFANT

Ce qui porte à une deuxième conclusion, à savoir qu'une des caractéristiques principales de l'usufruit légal sur les biens du mineur est la gestion dite « directe ».

-
- 35 Cf. G. PIOLA, « *Delle persone incapaci* », I, in *Dir. civ. it.*, Naples-Turin, 1910, p. 758 et suiv. en référence au Code civil de 1865 et A. DE ROSA, *La tutela degli incapaci*, I, *Patria potestà*, Milan, 1962, p. 260 et suiv. en relation au Code civil de 1942.
- 36 F. MILANI, « *Natura giuridica dell'usufrutto legale del genitore* », in *Riv. Trim.*, 1949, p. 580 et suiv.
- 37 G. CASOLI, « *L'usufrutto legale del genitore*, II, *Natura giuridica dell'usufrutto legale del genitore* », in *Riv. giur. umbra*, 1961, I, p. 340 et suiv.
- 38 A.C. PELOSI, « *L'usufrutto legale come funzione familiare di godimento* », in *Riv. dir. matr.*, 1965, p. 70 et suiv.
- 39 A. BUCCIANTE, *La patria potestà nei suoi profili attuali*, Milan, 1971, p. 197 et suiv.
- 40 L. BROCK, « *Genitore legittimante, genitore naturale e patria potestà* », note critique au Trib. Milan, 18 février 1952, in *Temì*, 1953, p. 248 ; A.C. PELOSI, « *L'usufrutto legale* », *op. cit.*, pp. 67 et suiv. et 73 et suiv.
- 41 G. DE CRISTOFARO, « *L'usufrutto legale* », *op. cit.*, p. 1458 et suiv.
- 42 C. GRASSETTI, « *Della patria potestà* », in *Comm. del cod. civ.* D'Amelio, Florence, 1940, p. 631 ; plus récemment, M. IMBRENDA, *Controllo e rendiconto nelle situazioni patrimoniali*, Naples, 2001, p. 192 et suiv., note 395.
- 43 F. RUSCELLO, « *La potestà dei genitori. Rapporti personali* », *op. cit.*, p. 147.
- 44 A. CICU, « *La filiazione* », *op. cit.*, p. 332 et suiv.
- 45 Ainsi G. LISELLA, « *Usufrutto legale e contribuzione filiale* », *op. cit.*, p. 98 et suiv.
- 46 L. FERRI, « *Della potestà dei genitori* », *op. cit.*, p. 123 et suiv.

Cette institution est une modalité particulière d'administration des biens de l'enfant, prévue par le législateur pour rendre leur action plus aisée⁴⁷ en présence de certaines conditions précises.

Le lien existe dans le sens qu'il ne peut pas y avoir d'usufruit légal s'il n'y a pas autorité parentale (art. 324, alinéa 1, C. civ.)⁴⁸. On peut affirmer qu'il s'agit d'un lien unidirectionnel et non pas de réciprocité.

L'usufruit légal sert donc à permettre l'exécution aisée et sans obstacles, directement par les parents, du devoir général de contribution de l'enfant possédant un patrimoine, sans qu'il faille envisager l'application de la législation, protectrice mais complexe, prévue pour le cas d'un conflit d'intérêts, mais sans exposer non plus les fruits du patrimoine de l'enfant à des risques d'abus.

Une modalité typique d'application de la contribution filiale⁴⁹.

À ce propos, on remarque que l'art. 334 C. civ. ne prévoit pas, dans l'hypothèse d'une mauvaise administration du patrimoine du mineur, que les parents soient purement et simplement écartés de l'administration et privés « totalement ou en partie, de l'usufruit légal », ce qui veut dire que la privation de l'administration pouvait être associée ou pas à la privation totale ou partielle de l'usufruit, comme c'était le cas avant la réforme de 1975. Selon les nouvelles dispositions, il n'est pas possible que les parents soient écartés de l'administration mais conservent l'usufruit légal ; la déchéance touche désormais les deux activités⁵⁰.

Il convient donc de considérer que l'usufruit légal des parents, en tant que modalité spécifique d'administration de certains biens des enfants mineurs, donne aux parents la possibilité d'utiliser ces biens dans l'intérêt de la famille et de disposer directement des fruits correspondants (et sans obligation de compte-rendu durant l'usufruit ni au terme de celui-ci) ; par conséquent, ces biens pourront notamment faire l'objet d'expropriation, même s'ils appartiennent à l'enfant, pour des dettes que les créanciers des parents ne savaient pas avoir été contractées dans un but étranger aux besoins de la famille (art. 326, alinéa 2, C. civ.)⁵¹.

C'est précisément en soulignant que l'usufruit légal donne lieu à un régime de gestion des biens plus simple, compte tenu de la confiance particulière que la législation accorde à la relation qui lie les parents aux enfants, que l'on peut peut-être mieux comprendre le choix d'exclure cette institution quand l'enfant est sous tutelle ou dans d'autres hypothèses spécifiques, comme par exemple dans certains cas particuliers en cas d'adoption (art. 48, alinéa 3, l. 184 de 1983)⁵².

47 G.B. BASINI, « *L'usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 501, note 40 : l'usufruit légal « sert à permettre que le droit de contribution de l'enfant possédant un patrimoine soit exercé directement par les parents d'une manière aisée et sans obstacle, sans qu'il faille envisager l'application de la législation, protectrice mais complexe, prévue pour le cas d'un conflit d'intérêt, mais sans exposer non plus les fruits du patrimoine de l'enfant à des risques d'abus ».

48 Cf. A. BELVEDERE, « *Potestà dei genitori* », in *Enc. giur. Treccani*, XXIII, Rome, 1990, p. 11.

49 G. LISELLA, « *Usufrutto legale e contribuzione filiale* », *op. cit.*, p. 104 et suiv. et p. 114 et suiv.

50 F. RUSCELLO, « *La potestà dei genitori. Usufrutto legale* », *op. cit.*, p. 44 et suiv.

51 G. LISELLA, « *Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 13.

52 R. TOMMASINI, « *Adozione in casi particolari e tutela dei minori* », in *Scritti in onore di A. Falzea*, II, Milan, 1991, p. 1003 et suiv. ; G. COLLURA, « *L'adozione in casi particolari* », in P. ZATTI (directeur), *Trattato di diritto di famiglia*, II. *Filiazione*², Milan, 2012, p. 951 et suiv.

On comprend également mieux la logique de l'art. 328 C. civ., qui prévoit une discipline spécifique en ce qui concerne l'usufruit légal du parent remarié : la présence dans la famille d'un « étranger » pour l'enfant (même si le conjoint du parent correspondrait cependant toujours à un apparenté, cf. art. 78 C. civ.) a, sans nul doute, conduit le législateur à limiter la portée du régime de faveur aux frais engagés uniquement pour satisfaire les exigences de l'enfant propriétaire des biens.

Cependant, tout en précisant que l'usufruit légal ne conditionne pas le devoir de contribution de l'enfant cohabitant si ce n'est dans le sens de la gestion des fruits sans obligation de compte-rendu et de la possibilité d'expropriation de ceux-ci aux termes de l'art. 326, alinéa 2, C. civ., il n'y aurait aucun inconvénient particulier à étendre la portée de l'art. 328 C. civ., à d'autres cas d'espèce, comme celui que l'on a décrit de l'enfant qui cohabite avec un parent et sa compagne ou son compagnon.

En outre, aucune différence de traitement entre les enfants de parents divorcés et les enfants de parents séparés ou non mariés ne serait justifiée.

Il est évident que la régulation à appliquer en matière d'usufruit légal doit être la même pour tous. Il appartient, à la rigueur, au juge, en considération des situations spécifiques qui sont soumises à son examen, de limiter l'exercice de l'usufruit légal du parent qui habite avec l'enfant ; pensons notamment aux cas de garde alternée, avec cohabitation tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre parent⁵³.

En revanche, si les deux parents ont la garde de l'enfant, mais qu'il habite avec l'un des deux, c'est ce dernier seul qui aura l'exercice de l'usufruit légal, dans le sens d'une gestion directe sans obligation de compte-rendu. L'autre parent, même s'il conserve la gestion indirecte aux termes de l'art. 320 C. civ., pourra certainement utiliser les fruits (dans le cadre d'un acte d'administration ordinaire)⁵⁴, mais avec l'obligation d'en rendre compte, ce en raison du principe que le devoir de contribution n'existe que vis-à-vis des membres de la famille avec laquelle on habite, et dans l'intérêt exclusif de l'enfant propriétaire.

Dans ce cas aussi, il appartient au juge de décider d'écarter de la gestion des fruits le parent avec lequel l'enfant n'habite pas, avec la conséquence que celui-ci, de façon analogue au parent qui n'a pas la garde de l'enfant (art. 337 *quater*, alinéa 3, C. civ.), ne devra être impliqué que dans les décisions les plus importantes.

VIII. USUFRUIT LÉGAL DES PARENTS SUR LES BIENS DU MINEUR : UNE INSTITUTION À DÉPASSER ?

La réglementation en vigueur sur la filiation a donc contribué à faire la lumière sur les bénéficiaires possibles de la régulation visée aux articles 74 et 258, alinéa 1 du Code civil.

En effet si, comme cela a été affirmé initialement, il ne peut y avoir aucun doute sur l'inapplicabilité du régime de l'usufruit légal du parent adoptif (art. 48, alinéa 3, l. n° 184), la question est toutefois de savoir si l'enfant adoptif peut jouir des biens de l'enfant de l'adoptant et, le cas échéant, avec quelle modalité ; on

53 G. LISELLA, « *Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori* », *op. cit.*, p. 14.

54 *Ex multis* G. AUTORINO STANZIONE, *Diritto di famiglia*, Turin, 1997, p. 347.

peut également se demander si ce dernier « peut bénéficier de la contribution de l'adopté »⁵⁵.

La solution est à rechercher dans la notion même de « famille »⁵⁶.

À ce propos, il faut considérer que ni les liens du sang ni l'âge ne sont d'importance fondamentale dans la définition du devoir de contribution filiale, mais que les « éléments indéfectibles (sont) la cohabitation, c'est-à-dire la vie commune, au niveau matériel et spirituel, dans l'unité de la famille, et la présence de substances et de revenus propres de l'enfant »⁵⁷.

Il faut donc plutôt porter l'attention sur la communion de sentiments et d'intérêts comme fondement de la solidarité familiale, qui s'exerce notamment sous forme du devoir de contribution de l'enfant⁵⁸.

Il s'ensuit que les besoins et la consistance de la contribution sont des notions souples, relatives et variables car conditionnées par les disponibilités économiques, les aspirations, le contexte social dans lequel on vit⁵⁹, d'après des critères de réciprocité⁶⁰, où rien n'empêche que le devoir de contribution de l'enfant à l'entretien de la famille se manifeste, au fur et à mesure de son processus de la croissance (qui lui permet de jouer un rôle de plus en plus actif dans la participation aux décisions de la famille)⁶¹, à l'avantage de tous ses membres⁶².

Sur la base des considérations formulées, nous estimons pouvoir affirmer que la réforme de la discipline de la filiation n'a innové, en ce qui concerne l'usufruit légal des parents sur les biens des enfants, qu'en termes formels ou marginaux.

-
- 55 G. LISELLA, « Nuova disciplina della filiazione e usufrutto legale dei genitori », *op. cit.*, p. 18.
- 56 Sur le thème, v. au moins F.D. BUSNELLI, « L'isola e l'arcipelago familiare », in *Riv. dir. civ.*, 2002, p. 509 et suiv. ; D. MESSINETTI, *Diritti della famiglia e identità della persona*, *ibid.*, 2005, p. 137 et suiv. ; P. ZATTI, « Familia, Familiae-Declinazione di un'idea. I. La privazione del diritto di famiglia », in *Familia*, 2002, p. 9 et suiv.
- 57 F. RUSCELLO, « La potestà dei genitori. Rapporti personali », *op. cit.*, p. 134 et suiv.
- 58 Cf. A. FALZEA, « Il dovere di contribuzione », *op. cit.*, p. 612. La législation transnationale semble, elle aussi, s'orienter dans cette direction, tant la directive 2004/38/CE qui – dans le cadre de la libre circulation des travailleurs – identifie une notion de « membre de la famille » extrêmement ample, comprenant le conjoint, le partenaire avec lequel le citoyen de l'Union a contracté un partenariat enregistré, sur la base de la législation d'un État membre, les descendants directs qui sont âgés de moins de vingt-et-un ans ou qui sont à charge, et les descendants directs du conjoint ou du partenaire, les ascendants directs à charge et ceux du conjoint ou du partenaire (art. 2, point 2), que la plus récente directive 2014/54/UE relative aux droits des travailleurs communautaires et des membres de leur famille en déplacement.
- 59 Cf. A. FALZEA, « Il dovere di contribuzione », *op. cit.*, p. 636; v. également, G. FERRANDO, « Alimenti », in *Dig. disc. priv., Sez., civ., Agg.*, I, Turin, 2000, p. 54.
- 60 D'après E. LA ROSA, *Tutela dei minori*, *op. cit.*, p. 350, précisément parce que l'adopté profite, dans certains cas, des contributions des autres membres de la famille, il n'y a pas motif d'exclure sa participation aux besoins de la communauté familiale d'adoption.
- 61 La solution envisagée dès avant la réforme de la filiation trouve confirmation dans le droit générique du « fils mineur âgé d'au moins douze ans, ou moins s'il s'avère capable de jugement, [...] d'être entendu dans toutes les questions et les procédures qui le concernent » (art. 315 bis, alinéa 3, C. civ.). Cf. C.M. BIANCA, « Il diritto del minore all'ascolto », in *Nuove leggi civ. comm.*, 2013, p. 546 et suiv.
- 62 M. SESTA, « La filiazione », *op. cit.*, p. 306, note 79 ; G. DE CRISTOFARO, « L'usufrutto legale », *op. cit.*, p. 1451 et suiv.

Cette institution continue à s'inscrire dans le devoir général de contribution de l'enfant à l'entretien de la famille jusqu'à tant qu'il vit avec elle.

Elle identifie, en effet, une modalité spécifique de gestion de certains biens de l'enfant propriétaire, qui s'exprime, de manière concrète : (1) dans le pouvoir de disposer directement des fruits ; (2) dans l'absence d'obligation de compte-rendu ; (3) dans la possibilité d'expropriation par les créanciers des parents pour des dettes qu'ils ne savaient pas avoir été contractées dans un but étranger aux besoins de la famille (art. 326, alinéa 2, C. civ.).